

Zeitschrift:	Mitteilungen / Vereinigung Schweizerischer Versicherungsmathematiker = Bulletin / Association des Actuaires Suisses = Bulletin / Association of Swiss Actuaries
Herausgeber:	Vereinigung Schweizerischer Versicherungsmathematiker
Band:	- (1987)
Heft:	2
Artikel:	Le professeur Hans Bühlmann président d'honneur de l'Association
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-967148

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Competition for Young Researchers einer der beiden ausgezeichneten Preisträger ein Doktorand der Universität Lausanne ist. Im übrigen möchte ich hier bekanntgeben, dass die Schweiz sich für die Durchführung des ASTIN-Kolloquiums 1990 beworben hat. Als Tagungsort haben wir Montreux vorgeschlagen. Die Bewerbung ist zu unserer Freude akzeptiert worden.

Auch im diesjährigen Jahresbericht habe ich viele von Ihnen, meine Damen und Herren, die sich für unsere Vereinigung aktiv engagieren, nicht namentlich erwähnen können. Nehmen Sie aber alle meinen herzlichsten und persönlichen Dank für Ihre aktive Teilnahme an unserem Vereinsleben. Einen Dank möchte ich allerdings noch ganz speziell formulieren: Er geht an Herrn Direktor Crelier und seine Equipe, welche für uns eine so grossartige Tagung in dieser herrlichen Stadt Basel organisiert haben.

So schliesse ich diesen, meinen letzten, Jahresbericht. Ich habe mit Freude und viel Genugtuung während 8 Jahren der Vereinigung vorgestanden und während dieser Zeit nur erfreuliche und äusserst wertvolle Erfahrungen machen dürfen. Das ist fast unglaublich; aber es ist so.

Meinem Nachfolger wünsche ich die gleichen positiven Erfahrungen und Ihnen, meine Damen und Herren, das gleiche Mass an Engagement und Arbeits-einsatz zum Gedeihen unseres Berufes.

Der Präsident: *Hans Bühlmann*

Le professeur Hans Bühlmann président d'honneur de l'Association

Lors de l'Assemblée générale tenue à Bâle et après avoir remis sa fonction présidentielle au nouveau président élu M. Robert Baumann, le président sortant, le professeur Hans Bühlmann, a été nommé président d'honneur de l'Association. Voici l'adresse lue par le vice-président, le professeur Marc-Henri Amsler, au nom du Comité:

Monsieur le Président «ancien»!

L'Assemblée générale de ce jour signifie pour vous une page qui se tourne. Pour nous tous également, membres du Comité, membres de nos diverses commissions, membres tout simplement de l'Association, c'est un chapitre qui se termine.

Permettez que le Comité, par la voix de son vice-président, vous adresse quelques mots, également au nom de l'ensemble de nos membres.

Tout d'abord un regard sur le passé, votre passé à la tête de notre Association. Mais en fait, il y a lieu de remonter un peu plus haut dans le temps. C'est en 1971 que vous entrez au Comité avec la charge de «Rédacteur du Bulletin». Vous remplissez cette fonction jusqu'en 1979, marquant pendant 9 ans de votre dynamisme et de vos exigences sur la qualité la revue de notre Association. Vous devenez vice-président puis, à la veille de la grande épopée du Congrès International d'Actuaires qui allait se tenir en 1980 dans notre pays, vous prenez la présidence de l'Association. Les festivités liées à la célébration des 75 ans de notre Association vous mettent immédiatement à l'épreuve du feu. Comme les grands personnages, vous sortez de cette première épreuve du feu sans brûlures. Au contraire! L'après-congrès international vous donne l'occasion de mettre sur pied le Fonds d'encouragement aux mathématiques actuarielles, très rapidement au travail, de même que les «Ecoles d'été internationales» qui maintenant jouissent d'une renommée internationale.

Sur le plan interne suisse, vous prenez conscience, parmi les premiers, de l'importance pour le pays de pouvoir disposer d'un nombre suffisant d'actuaires spécialisés dans les questions du 2^e pilier. Votre initiative aboutit à la création puis à la mise en œuvre des examens d'experts en caisses de pensions. Vous avez su vous faire épauler par des collègues efficaces puis su également leur céder la responsabilité de poursuivre.

Par votre présence lors de nombreuses conférences et de nombreux colloques à l'étranger, vous avez porté très haut le drapeau du pays et de notre Association. Assurément que votre temps de présidence a vu croître l'influence de notre Association sur le plan international.

Ce n'est pas ici la place de rappeler votre activité scientifique, toute personnelle, votre participation au développement des concepts tels que ceux d'utilité et de crédibilité, ainsi que vos efforts pour que nous, actuaires, nous prenions mieux en compte l'aspect économique de la réalité de l'assurance. Votre action scientifique restera, elle sera créditee également à notre pays et à notre Association.

Vous avez accepté depuis peu les hautes charges que représente la direction de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Nous, actuaires, sommes honorés que notre président soit ainsi appelé à de telles responsabilités.

Néanmoins, nous ne pouvons pas vous laisser partir comme cela tout simplement après l'activité que vous avez déployée pour le grand bien de notre Association et que je viens de rappeler dans les grandes lignes. Nous avons en effet

un moyen de vous retenir, du moins de vous retenir par des liens particuliers, qui ne vous pèseront pas, mais qui rappelleront au fil du temps ce qu'ont été les années de votre présidence. Le Comité à l'unanimité propose à l'assemblée ici présente de vous décerner la qualité de président d'honneur de notre Association. C'est à nous que revient l'honneur de pouvoir vous offrir cette distinction. Comme cela doit se faire en de telles occasions, je demande à l'assemblée ici présente, au nom du Comité unanime, de vous nommer président d'honneur et cela par des applaudissements longs et chaleureux.

Monsieur le Président d'honneur, cher Monsieur,
 C'est avec reconnaissance que nous avons fait ce geste à votre égard. Veuillez associer à cette marque d'attachement Madame Bühlmann qui a très largement participé à nos activités, dans le pays et à l'étranger, et qui pour cela mérite également la reconnaissance de notre Association.

Nos vœux vous accompagnent maintenant dans votre nouvelle tâche. Nous savons que vous participerez à nos Assemblées générales et nous vous en remercions d'avance.

Et vivent l'Association des Actuaires suisses, son président nouveau et son nouveau président d'honneur.

Tätigkeitsberichte der Arbeitsgruppen für das Jahr 1987

1 Groupe de travail «Assurance du personnel»

Au cours de l'exercice 1986/1987, le groupe de travail «Assurance du personnel» a tenu une séance, le 4 septembre 1987, à Bâle.

Dans la première phase d'application de la LPP, les relations entre l'actuaire-expert LPP et les autres spécialistes de la prévoyance professionnelle ont pris de l'importance. Ainsi, le 4 septembre 1987, notre groupe de travail a pris connaissance de la prise de position pratique de la «Commission mixte pour les contrôles prévus par l'art. 53 LPP» sur la coordination chronologique des rapports de l'expert LPP et de l'organe de contrôle.

Traitant de l'expertise judiciaire, *R. Casati*, D^r en droit, rappelle l'art. 73 LPP et définit la double situation de l'expert LPP: auxiliaire du droit, certes, mais avant tout spécialiste, disposant de vastes connaissances mathématiques et techniques dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Les juges, statuant en matière de prévoyance professionnelle, agissent d'office et sur pièces.